

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, veuillez trouver ci-joint le dossier d'inscription aux épreuves de sélection organisées par l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de BRIVE.

La fiche d'inscription et les différentes pièces nécessaires doivent être complétées et renvoyées à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants avant le :

- **1er MARS 2011 (minuit)**

Tout dossier incomplet ou parvenant après cette date ne pourra être pris en considération et sera renvoyé.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir l'expression de mes salutations.

La Directrice,

Sylvie RIGOT

# DOSSIER D'INSCRIPTION

## I – EPREUVES DE SELECTION

Pour 2010, les épreuves de sélection sont ouvertes pour places.  
Elles comprennent :

- une épreuve écrite d'admissibilité
- une épreuve orale d'admission

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

### **L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE**

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve d'admissibilité. Elle est anonyme, d'une durée de deux heures et notée sur 20 points.  
Elle se décompose en deux parties :

**a)** à partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions maximum

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

**b)** Une série de dix questions à réponse courte :

- 5 questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
- 3 questions portant sur les quatre opérations numériques de base
- 2 questions d'exercice mathématique de conversion

Cette partie a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine, ainsi que ses aptitudes numériques. Elle est notée sur 8 points.

Cette épreuve d'admissibilité aura lieu le :

- **MARDI 5 AVRIL 2011 DE 13 HEURES 30 A 15 HEURES 30**

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 points sont déclarés admissibles et peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.

## **L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION**

Notée sur 20 points, elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes avec un jury, précédé de dix minutes de préparation.

**a)** Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et réponse à des questions.

Cette partie, notée sur 15 points, vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

**b)** Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide – soignant.

Cette partie, notée sur 5 points, est destinée à évaluer la motivation du candidat .

Une note inférieure à dix sur vingt à cette épreuve est éliminatoire.

## **II – RESULTATS**

Les résultats des épreuves de sélection seront affichés à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants de BRIVE, à partir du :

- **1er juillet 2011**

Tous les candidats seront personnellement informés par courrier.

*N.B. :Si dans les dix jours suivant l'affichage des résultats, le candidat n'a pas formulé par écrit sa demande d'admission, il est présumé avoir renoncé à sa place.*

## **III – CONDITIONS**

Pour être admis en formation, les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de la rentrée scolaire (aucune dispense d'âge n'est accordée, il n'est pas prévu d'âge limite supérieur).

L'admission définitive dans un institut de formation d'aides - soignants est subordonnée :

- à la production au plus tard le premier jour de la rentrée d'un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre – indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession
- à la production au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

## IV – PRESENTATION DE LA FORMATION

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants est rattachée au Centre Hospitalier de Brive.

La formation prépare au Diplôme Professionnel d'Aides – Soignants, conformément à l'arrêté du 22 octobre 2005

**LA PROCHAINE RENTREE AURA LIEU LE :**

**LUNDI 5 SEPTEMBRE 2011**

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1 435 heures d'enseignement théorique et clinique réparties comme suit:

- 17 semaines d'enseignements théoriques, soit 595 heures
- 24 semaines de stages cliniques, soit 840 heures

(à raison de 35 heures par semaine).

Durant la formation les élèves bénéficient de 3 semaines de congés

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'Institut ne possède pas d'internat mais les repas peuvent être pris au self du Centre Hospitalier.

**Cette formation est organisée avec le concours financier de la région Limousin**

## V – PIÈCES À FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- Un courrier de demande d'inscription aux épreuves de sélection
- Une copie lisible de la carte d'identité ( en cours de validité)
- Une fiche d'inscription aux épreuves de sélection (page 7 ci-jointe)
- Une copie certifiée conforme à l'original par le candidat, datée et signée du ou des titres ou diplômes ou certificat de scolarité pour les étudiants infirmiers ayant suivi une première année d'études
- Un chèque de 45 € à l'ordre du TRESOR PUBLIC, pour les frais d'inscription (ce chèque ne sera pas remboursé en cas de désistement ou absence)
- copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les moins de 25 ans
- 2 enveloppes (format 23X16) timbrées à 4,35 € pour **recommandé avec accusé de réception**, libellées à vos nom et adresse et **2 récépissés** d'envoi en recommandé avec accusé de réception libellés aussi à vos nom et adresse dans la case destinataire et complétés au nom et adresse de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants dans la case expéditeur
- 2 enveloppes ( format 23X16) affranchies à 0,55 € libellées a vos nom et adresse
- 1 enveloppe (format 21X29,7 ) affranchie à 1,33 € libellée à vos nom et adresse

## FICHE D'INSCRIPTION

**NOM :**

**Prénom :**

**Epouse :**

**Date de naissance :**

**lieu de naissance :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Ville :**

**Téléphone domicile :**

**portable :**

### Titre(s) ou diplôme(s)

titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle délivré dans le système de formation initiale ou continue français

lequel :

année :

titre ou diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V délivré dans le système de formation initiale ou continue français

lequel :

année :

titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires

lequel :

année :

première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier

### Niveau d'études

Préciser lequel :

Fait le :

Signature,